

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

No. de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du  
3 juillet 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 juillet 2017 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
3 juillet 2017

**ORDRE DU JOUR  
Séance ordinaire du 3 juillet 2017**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Cadeau pour nouveau-né
  - 6.3 Modification de la programmation TECQ 2014-2018
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Contrat pour le rapiéçage
  - 7.2 Achat d'une débroussailleuse
- 8 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 8.1 Contrat pour la réfection du gymnase
  - 8.2 Enseigne sur le bâtiment du Centre des loisirs
  - 8.3 Embauche animateurs du terrain de jeux
  - 8.4 Embauche éducatrice et aide-éducatrice pour le service de garde
- 9 *CORRESPONDANCE*
- 10 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 11 *VARIA*
  - 11.1 Tournoi de golf de la Ville de Plessisville
- 12 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la  
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et en fait la lecture.

**159-07-2017**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**160-07-2017**  
Inversion des  
points à l'ordre  
du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**161-07-2017**  
Adoption du  
procès-verbal

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit adopté.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

**162-07-2017**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13976 à 14018	71 601.77 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	116 771.63 \$
Grand total des paiements	188 373.40 \$

**ADOPTÉE**

**163-07-2017**  
Cadeaux pour nouveau-né

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 100\$ pour l'achat de certificats-cadeaux pour la naissance du bébé de l'adjointe administrative Nathalie Lizotte.

**ADOPTÉE**

**164-07-2017**  
Approbation programmation TECQ 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**ADOPTÉE**

**165-07-2017**  
Contrat pour le rapiéçage

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 27 juin 2017 à 11 h ;

<b><u>SOUSSIONNAIRES</u></b>	<b><u>Prix avant taxes</u></b>
------------------------------	--------------------------------

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Pavage Lagacé	169.01\$/tm
EMP inc.	137.68\$/tm
Construction BML	148.68\$/tm

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit EMP inc. La dépense sera puisée au poste Asphalte (02 32000 625).

**ADOPTÉE**

**166-07-2017**  
Achat d'une débroussailleuse

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'une débroussailleuse chez MGR au coût de 1 524.28\$ taxes incluses. La dépense sera puisée au poste Outils –voirie (02 32000 643).

**ADOPTÉE**

**167-07-2017**  
Contrat pour la réfection du gymnase

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de réfection du gymnase du Centre des loisirs ;

ATTENDU que les soumissions étaient reçues et ouvertes le 29 juin 2017 à 14 h ;

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée, soit ;

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>Prix taxes incluses</u>
Construction YGC	76 343.40

ATTENDU que la soumission déposée est conforme et correspond à l'estimation des coûts préparé par la firme d'architecte ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Constructions YGC.

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**168-07-2017**  
Enseigne sur le bâtiment du Centre des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat et l'installation d'une enseigne sur le Centre des loisirs auprès de AXO Solutions au coût de 1 290.00\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

**ADOPTÉE**

**169-07-2017**  
Embauche animateurs du terrain de jeux

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les embauches suivantes pour le fonctionnement du terrain de jeux :

Coordonnatrice du terrain de jeux : Marie-Pier Martineau  
Animatrices : Carolane Beaudoin, Moïra Gagné, Maude Lauriault, Britanie Beudet-Dion  
Remplacement temporaire des animatrices : Élodie Nault et Mélysa Bolduc  
Animatrice du service de garde : Élisabeth D'Arcy

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacune des employées seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**170-07-2017**  
Embauche  
éducatrice et  
aide-éducatrice  
pour le service  
de garde

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les embauches suivantes pour le fonctionnement du nouveau service de garde :

Éducatrice : Rosanne Bibeau  
Aide-éducatrice : Nadia Marcoux

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacune des employées seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**171-07-2017**  
Tournoi de golf  
de la Ville de  
Plessisville

ATTENDU le tournoi de golf de la Ville de Plessisville au profit des groupes sport plein air de la Polyvalente la Samare ;

ATTENDU que la municipalité offre la Politique Sport-Action pour créer de saines habitudes de vie chez les jeunes ;

ATTENDU que l'inscription au programme sport plein air est admissible au remboursement annuel de 100\$ offert dans la Politique Sport-Action ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal ne participera pas au tournoi de golf de la Ville et demande à la directrice générale d'informer par écrit le responsable à propos de la Politique Sport-Action afin qu'il invite les parents à demander le remboursement.

**ADOPTÉE**

**172-07-2017**  
Levée de la  
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 18.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3<sup>e</sup> jour de juillet 2017.

---

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière